

ECHOS DU JOUR

M. Germain, député libéral de Welland, vient d'être délégué.

Le bruit court que l'élection de Kingston aura lieu sous peu.

L'hon. sénateur Piquet, dont nous avons annoncé la grave maladie, est mort samedi matin à St-Cuthbert.

Le COURRIER DU CANADA affirme que la lettre du juge Jetté contient la condamnation de M. Mercier.

Les amis de M. Chapleau disent qu'il ne prendra aucune part à la prochaine lutte électorale dans la province de Québec.

L'honorable Church, membre de la cour d'Appel, a remis sa démission entre les mains de la justice, pour cause de santé.

On mande de Vienne qu'un individu s'est brûlé la cervelle d'un coup de revolver jeudi, pendant la messe célébrée à la cathédrale Saint-Etienne.

Le MAIL se réjouit du renvoi de M. Mercier, mais n'a pas engagé sa responsabilité sur la question constitutionnelle soulevée par l'action de M. Angers.

Le bruit court que M. de Boucherville a offert à M. Poupore, député de Pontiac le portefeuille de ministre des terres de la Couronne.

Après certains journaux, le futur cabinet sera ainsi composé: MM. D. Boucherville, Beaudin, Hall, Carignan, Nault, Talbot et Masson, sans portefeuille. L'un d'eux, M. Pelletier sera nommé au poste pour le moment et le cabinet sera assemblé sans délai.

Une réunion de négociants s'est tenue à Bruxelles pour établir le projet de lignes commerciales avec l'Allemagne. On y a voté des résolutions, priant le parlement de raporter le traité que les négociants considéraient comme le plus avantageux pour l'Allemagne que pour la Belgique.

Mme Marie Novins Blaine, femme de M. J. G. Blaine, fils du secrétaire d'Etat, actuellement à New-York et en instance en divorce contre son mari, se plaint d'être persécutée par des dévotionnaires et a demandé protection à l'inspecteur de police Byrnes.

L'ÉLECTEUR rapporte ce qui suit: En recevant la lettre de son ex-premier ministre, le lieutenant-gouverneur s'est laissé aller à un mouvement de rage et a dit: "Ah! Mercier le prend sur ce ton. Eh bien, je déclare que je ne partagerai pas avec lui et que si le peuple renvoie Mercier, je le chasserai une deuxième fois."

On lit dans l'ÉVÉNEMENT: Nous saluons avec plaisir la rentrée du CANADA sur la scène politique. Notre confrère est un défenseur vaillant des droits et des intérêts de notre race dans la province d'Ontario et nous nous réjouissons de le voir reprendre le rang distingué qu'il occupait dans la presse canadienne française.

L'honorable M. Laurier a décliné l'invitation d'assister à l'assemblée d'hier soir à la salle Jacques Cartier. Avant de partir, M. Laurier a laissé une lettre à l'hon. M. Sheehy pour lui annoncer, qu'il désapprouvait le renvoi de la loi par le lieutenant-gouverneur, et qu'il n'aurait pas pris part à la manifestation à raison d'engagements antérieurs.

Nous publierons, demain, en première page, le compte rendu de la grande fête qui a eu lieu à la Basilique d'Ottawa, le 6 décembre dernier, à l'occasion de la visite à Paris nous du Révérend Père Danlaurand. Nos lecteurs savent que la malheure, qui nous a frappé, nous a empêché de donner ce compte rendu important. Nous tenons à le donner au long à nos lecteurs, qui peuvent le conserver comme souvenir d'une grande fête religieuse.

Les amis de M. Tardivel trouvent beaucoup à redire de ce que M. Mercier fait mais le coup d'une loi de sédition siécle. Nous ne voyons pas en quoi M. Tardivel aurait raison de se plaindre d'une loi qui est absolument de son temps, quoiqu'elle ne fut invoquée qu'après deux cents ans d'oubli. M. Mercier a tenu à démontrer, probablement, ce que serait notre pays si Nicole Tardivel y dominait.

Nous lisons dans LE PROCÈS DE WINDSOR: LE CANADA d'Ottawa, l'un des journaux les mieux rédigés du pays, obligé de suspendre sa publication par le désastreux incendie de ses ateliers le 15 Nov. dernier, vient de reparaitre. C'est avec un véritable bonheur que nous voyons le vaillant confrère remettre de ses ombres et nous n'avons qu'à lui souhaiter le succès qu'il mérite, pour lui souhaiter une prospérité qui lui fera oublier bientôt la perte cruelle récemment éprouvée.

M. Belcourt, a fait, au nom de M. Proix, député de Prescott, le dépôt requis pour appeler de la décision des juges qui ont cassé son élection. L'appel est basé sur le fait que les pétitionnaires—il y en avait deux—ont réglé, malgré la demande faite en toute forme, de prouver qu'ils étaient réellement électeurs et qu'ils avaient droit d'agir comme pétitionnaires. L'appelant prétend qu'aucune telle preuve n'a été faite à cette fin et que la Cour Suprême ayant décidé récemment que pareil oubli était fatal, les pétitionnaires devront faire preuve ou y perdre leur droit de voter. M. Proix privé de son siège.

LA CRISE DE QUEBEC

L'honorable Secrétaire d'Etat aime peu à donner une expression d'opinion sur la crise politique.

Pressé par un des reporters du STAR à Montréal hier, il a dit, cependant, que suivant lui l'acte du lieutenant-gouverneur Angers doit lui avoir été inspiré par un profond sentiment de dignité personnelle qui ne lui permettait pas de garder comme ses aviseurs des hommes qui avaient perdu sa confiance, en se rendant coupables d'actions fortement répréhensibles. Il ne pouvait faire aucune distinction entre les ministres et déterminer l'étendue de la culpabilité de chacun. La responsabilité collective s'infiltrait de l'union du cabinet pendant l'épouée.

C'est une action qui est regrettable de voir se répéter dans notre monde politique.

C'est un remède violent qu'il est quelquefois nécessaire d'administrer en temps de crise politique, mais qui peut aussi bien sauver le patient que le tuer.

C'est l'électorat de la province de Québec qui décidera des actes de Mercier et de ses collègues et c'est l'électorat du Canada, c'est-à-dire la chambre des Communes qui décidera à sa prochaine session de l'action de l'officier du gouvernement fédéral qui vient de renvoyer ses ministres.

Interrogé au sujet de la lettre de M. Mercier au lieutenant-gouverneur, M. Chapleau dit qu'un point de vue des intérêts de M. Mercier cette lettre peut être forte, mais il regrette qu'elle soit couchée en termes indignes d'un homme d'état.

Un des correspondants du STAR a eu une entrevue avec M. Mercier. Le premier ministre, dit ce correspondant, que plusieurs supposaient abattu et soucieux est au contraire aussi calme que si rien ne fut arrivé.

M. Mercier n'a consenti à répondre qu'à la condition que les questions et réponses fussent prises par écrit.

Nous donnons ci-après une partie de l'entrevue telle que nous la trouvons dans le STAR:

Q.—Dans les circonstances présentes que sera la conduite future du parti dont vous êtes le chef?

R.—Nous serons guidés par les circonstances et surtout par la formation du nouveau gouvernement et par son programme, ne perdant pas de vue cependant mon renvoi d'office dont le nouveau premier ministre assume la responsabilité et il aura d'abord à répondre à la Législature sur cette question.

Je suppose que la chambre où j'ai une grande majorité condamnera mon renvoi d'office, alors nous aurons des élections générales et nous nous efforcerons de revenir avec une majorité.

Q.—Quelle est votre opinion sur la valeur du rapport mis entre les mains du lieutenant-gouverneur Angers et que pensez-vous de l'attitude du juge Jetté?

R.—Ainsi que je l'ai dit dans ma lettre au lieutenant-gouverneur, il n'y a pas de rapport de la Commission et le document transmis à Son Honneur, que l'on appelle un rapport intermédiaire et qui n'est signé que par les juges Baby et Davidson n'a aucune valeur.

Quant à ce qui a trait à l'attitude du juge Jetté, je n'ai d'autre renseignement que l'admission de M. Angers qui dit qu'il a reçu une lettre du savant juge, mais qu'il la considère confidentielle.

Personne ne doute cependant que si cette lettre du juge Jetté est, contre moi, M. Angers se serait empressé de dire qu'elle corroborait l'opinion des autres juges.

Q.—Vous venez de dire que comme rapport officiel le document mis entre les mains du lieutenant-gouverneur n'avait aucune valeur. Qu'en pensez-vous comme expression de l'opinion légale de deux savants avocats?

—Je ne puis l'accepter comme opinion légale, car elle est donnée illégalement.

Les trois commissaires pouvaient sous les circonstances s'entendre légalement pour présenter un rapport préliminaire unanime, mais je ne puis comprendre qu'un tel rapport soit présenté par deux commissaires seulement.

Q.—Alors vous considérez comme partiel le rapport de MM. Baby et Davidson?

R.—Certainement, et aussi comme faveur spéciale à M. Angers, pour le sauver autant que possible de la position difficile dans laquelle l'avait placé son refus de convoquer la législature.

Un Procès à Sensation.

La France et la Bulgarie.

La Grippe en Europe.

Une Cause Célèbre en Belgique.

LES TRAITES DE COMMERCE.

L'Affaire de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLES DE PARTOUT

L'AFFAIRE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Rome, 21 déc.—À la chambre des députés, M. Guelja a demandé au gouvernement, comment il se proposait de régler l'affaire de l'expédition, sommaire de plusieurs affaires italiennes à la Nouvelle-Orléans, au mois de mars dernier, et pourquoi le conseil d'Italie en cette ville n'avait pas été appelé. Il s'agit de temps pour le gouvernement italien de prendre des mesures de nature à assurer à l'avenir la protection des Italiens résidant aux États-Unis.

M. de Rafini, président du conseil, a répondu, qu'étant donné l'attitude des États-Unis, il avait tout lieu d'espérer un règlement satisfaisant de cette malheureuse affaire.

LA FRANCE ET LA BULGARIE. Sofia, 21 déc.—Après la rupture des relations entre la France et la Bulgarie, qui a été la conséquence de l'expédition de St. Chadoine, le correspondant de l'agence Havas, M. Ribot, ministre des affaires étrangères de France, a donné l'ordre aux consuls de France en Bulgarie de fermer leurs consuls et de se retirer. A la suite de ces instructions, les consuls de France à Roustchouk, Bourgas et Philippouli ont quitté le pays. On ne croit pas que la France ait recouru aux armes pour appuyer sa demande, tendant à ce que le décret d'expulsion soit rapporté, et néanmoins le ministre des finances de Bulgarie se rend à Vienne pour y négocier un emprunt dans le but d'organiser l'armée. Déjà des troupes ont été déployées à Roustchouk et à Philippouli et les garnisons de ces deux villes sont actuellement le double de ce qu'elles étaient avant.

Philippouli se trouve à environ 140 kilomètres au nord-ouest d'Andrinople, capitale de la Bulgarie, et sur le chemin de fer de Ragna à Constantinople. Roustchouk est dans la partie nord-est de la Bulgarie, sur la Danube, et se trouve sur le chemin de fer à Varna, ville forte de Bulgarie sur la mer Noire. Philippouli et Roustchouk constituent des points importants, et il est possible que l'annexion de ces garnisons de ces deux villes soit motivée par l'intention du gouvernement bulgare de s'opposer à toute tentative de la part de la Turquie d'intervenir dans la querelle qui s'est élevée entre la France et la Bulgarie.

PARIS, 21 déc.—La République française dit, que le sultan a demandé à la France de lui laisser, comme elle le demande à la Bulgarie, le droit de régler la question soulevée par l'expédition de St. Chadoine.

SAINT PETERSBURG, 21 déc.—Les journaux russes commentent l'incident Chadoine: «Il s'agit d'un incident qui a été traité d'insolente la façon d'agir du gouvernement bulgare.

LES TRAITES DE COMMERCE.

BERLIN, 21 déc.—Les nouveaux traités de commerce entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, l'Allemagne et l'Italie et la Belgique ont été votés aujourd'hui en deuxième lecture au Reichstag après une courte discussion. Les traités reviennent dans le troisième lecture devant la chambre.

C'est par erreur qu'on a dit que le traité de commerce entre l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie avait été voté: c'est seulement le droit sur les vins inscrites dans ce traité qui a été adopté hier par 200 voix contre 66.

UN PROCÈS A SENSATION.

PARIS, 21 déc.—Les débats d'une affaire de sensation se sont engagés à Angoulême, devant la cour d'assises de la Charente, en présence de M. Lescail, accusé de tentative d'assassinat dans un wagon de chemin de fer sur sa femme et l'ami de celle-ci. Le principal témoin, Mme de Rute, directrice de la REVUE INTERNATIONALE, cher laquelle Mme Lescail remplissait les fonctions de secrétaire et de dame de compagnie, a fait paraitre à la cour un certificat de médecin constatant que le mauvais état de sa santé l'obligeait à séjourner en Espagne.

Mme Lescail a fait une déposition dans laquelle elle a dit que son mari et son agent d'une compagnie d'assurances, qu'il était presque toujours en voyage et qu'il ne venait la voir qu'à de rares intervalles. Elle habitait chez M. de Rute, où à fonctions la mettait en contact avec M. Delbois, un des rédacteurs de la REVUE INTERNATIONALE, qui était devenu son amant. Lorsque Delbois a été renvoyé de la revue, elle a résolu de quitter son mari pour suivre son amant. Elle a écrit à son mari pour lui faire part de sa décision, en lui disant qu'elle venait de divorcer, car il lui était impossible de vivre heureuse avec lui. Comme elle se rendait à l'église à Paris en compagnie de Delbois, elle s'est trouvée soudain à la gare d'Henley, en présence de son mari qui, après l'avoir embrassé, lui a dit: «Je sais tout, et malgré cela je t'aime». M. et Mme Lescail sont montés dans le même compartiment et, en route, M. Lescail a tiré des coups de revolver sur elle et sur Delbois, qui a été blessé.

Elle a dit qu'il n'était pas vrai que son mari l'ait trouvée dans le bras de Delbois. Un mystère qui était dans le train au moment de l'attentat a déclaré que Mme Lescail lui avait dit: «Mon mari nous a surpris, moi et mon amant, il s'est vengé, il a bien fait».

UNE SÉPULTURE DÉVALISÉE.

BERLIN, 21 déc.—On a reçu de Salzbourg la nouvelle d'une singulière histoire de violation de sépulture. Il y a quelques jours est morte en cette ville la princesse Starbenberg, dont le corps a été transporté à Alersdorf, où le caveau de famille est aménagé d'une chapelle. Aucun membre de la famille Starbenberg n'étant mort depuis quinze ans, on n'avait pas pénétré dans la chapelle depuis longtemps, et en y entrant le gardien s'est heurté à un squelette étendu sur le sol. En examinant l'intérieur du caveau, le gardien a constaté que des voleurs s'y étaient introduits avant lui, avaient brisé les cercueils et dérobé les épées et les éperons dans les tombes des hommes, les dentelles et les garnitures en or des robes dans celles des femmes. Tous les squelettes avaient été entassés dans un coin.

UNE CAUSE CÉLÈBRE EN BELGIQUE.

BRUXELLES, 21 déc.—La cour d'assises de Namur vient de commencer le procès d'un nommé Gustave Van der Avere, un cordonnier âgé de vingt-cinq ans, qui est accusé d'avoir, du mois de septembre 1889 au mois de mars 1891, empoisonné cinq de ses frères et tenté d'assassiner les trois autres membres de la famille de façon à recueillir toute la fortune. Les preuves sont accablantes, mais l'accusé qui est intelligent et intelligent, conserve la plus grande confiance. Quand, après la première audience, on l'a reconduit en prison, la foule a attaqué la voiture cellulaire et a essayé d'emparer de l'accusé pour l'exécuter sommairement.

AMÉRIQUE.

LA GRIPPE EN EUROPE.

LONDRES, 21 déc.—Le nombre des décès causés par la grippe continue à augmenter tous les jours. La dernière ville où la maladie a pris le caractère épidémique est Athènes, dans le comté de Kent, à sept milles de Londres. Au début de l'épidémie, un grand nombre de pensionnaires sont atteints de la maladie, et les médecins du dépôt sont sur les dents. La semaine dernière il y a eu au dépôt de mendicité huit décès causés par la grippe.

Nouvelles de Montréal.

MONTREAL, 19 déc.—Les fiançailles de feu M. le caré Noranda ont eu lieu à Lachapelle, mardi dernier. Mgr Fabre assistait à la cérémonie, ainsi que vingt quatre prêtres. M. le caré Dorval de l'Assomption officiait, assisté de M. Coate, curé de St-Vincent de Paul comme diacre et Lafortune, curé de St-Jérôme comme sous diacre.

Lundi, le conseil s'est réuni. Étaient présents: MM. Eustache Mathieu, maire, Jules Lachapelle, Joseph Chapleau et Orléan Leduc. Le conseil, après avoir rendu un décret de félicitation à la mémoire du regretté curé, a adopté des résolutions de condoléances, puis s'est ajourné.

Le mystère qui enveloppe la disparition mystérieuse d'un jeune homme de cette ville fait croire qu'il a été victime d'un meurtre.

Samedi soir, John McAvoy, quittait sa résidence en compagnie de deux camarades pour leur faire une promenade à pied. C'est à cet instant qu'il a été dérangé.

Après une promenade de l'environ une demi-heure, tous trois entrèrent dans l'hôtel Lefebvre, place Chaboulié, où ils firent, paraît-il, de très copieuses libations.

Depuis, personne n'a entendu parler de John McAvoy et sa famille plonge dans une désolation profonde, à fait des recherches qui sont restées jusqu'à présent infructueuses. La mère surtout est inconsolable. Tous les jours depuis lundi, elle se rend au bureau de police pour s'informer de son enfant et à chaque fois, cette pauvre mère s'en revient le cœur brisé.

Hier, elle a donné aux sergents des postes de police, le signalement suivant de son fils, en les suppliant de ne rien négliger pour le retrouver. John McAvoy est un bel homme blond, grandeur 5 pieds et 8 pouces. Lors de sa disparition, il portait un chapeau de feutre noir et un habit brun. Il était en compagnie de deux individus dont l'un demeure rue St-Etienne, l'autre est inconnu.

On croit que ce jeune homme aura été entraîné dans un endroit quelconque pour satisfaire à une vengeance criminelle, car il aimait ses parents et n'avait aucune raison de les quitter.

Nouvelles de Québec.

QUÉBEC, 19 déc.—L'honorable M. Laurier est à Québec. Le dernier mot de l'honorable Charles Langlois aux feuilles du secrétaire.

Nous avons reçu notre feuille de route; mais j'en suis de vous dire que nous avons pris un lit de retour.

L'honorable M. Mercier, faisant ses adieux au moment de son départ, a exprimé la même jalousie d'autre manière.

En partant, dit-il, je puis vous rendre le témoignage que j'ai trouvé en vous d'excellents employés; s'avez certains que je vous recommanderai pour en faire un chef de l'opposition, et que celui-ci en parlera au futur premier ministre.

L'hon. M. de Boucherville a été mandé à deux heures cette après-midi à Spencer Wood.

On croit qu'après cette conférence avec son Honneur le lieutenant-gouverneur, M. de Boucherville complètera la composition de son cabinet et que les membres qui en font partie seront assemblés ce soir.

Jusqu'à présent les membres du parti conservateur qui ont reçu l'offre d'un portefeuille et qui ont signé leur acceptation sont: M. Louis Beaudin; M. L. O. Talbot; M. J. Halv; M. T. C. Casgrain.

Réserverait on la présidence de l'Assemblée législative à M. Nantel?

Ce n'est pas possible. Reste à savoir si le député de Terrebonne se soumettrait de cette position.

LE COUP D'ÉTAT.

GRANDS ASSEMBLÉS À QUÉBEC. QUÉBEC, 20.—Plus de cinq mille personnes étaient réunies, ce soir, dans la salle Jacques Cartier, pour entendre la proclamation des membres de l'ex-cabinet Mercier contre le coup d'état Angers. Un nombre égal était massé en dehors de la salle qui ne peut contenir que 600 personnes. Il y avait là des hommes de toutes les classes de la société. Il est difficile de décrire l'enthousiasme de la foule, quand les orateurs ont fait leur apparition sur la scène quand surtout M. Mercier s'est montré sur l'estrade, la multitude s'est levée en un instant et a crié: «Vive le gouvernement Mercier».

Toutes les sommités du parti libéral étaient réunies autour de l'ex-premier ministre. L'Assemblée a été présidée par l'hon. M. Brode, conseiller législatif.

L'hon. M. Sheehy a porté le premier et a rendu ses conclusions, compte de sa conduite. «Je viens, dit-il, vous demander de me juger si vous croyez que je ne suis pas un homme honnête, condamné moi, mais je refuse au lieutenant-gouverneur et à des juges irresponsables au peuple de juger mes actes d'administration. L'ex-treasurer a été applaudi à outrance.

M. Mercier a parlé ensuite. Il était en voix et bien disposé, jamais il n'a remporté un tel enthousiasme. «Je ne viens pas ici, dit-il, je ne viens pas ici faire un appel à vos passions, mais bien à votre raison, nous sommes en face d'une situation difficile qui a besoin d'être raisonnée. Mais cette situation est trop délicate pour que l'on souffle davantage sur le feu de la discorde.

Je ne viens pas vous demander de me venger, ce ne serait pas digne de moi. Je viens vous demander de sauver la constitution en paix.

Je ne suis qu'un homme, mes ex-colleagues m'ont entouré de ce que des hommes, nous pouvons disparaître soit de l'arène politique, soit de l'existence naturelle, mais avant que l'on disparaisse d'une manière ou d'une autre, c'est notre droit, plus que cela c'est notre devoir de vous le dire, citoyens prenez garde! On vous mène à l'esclavage. (Honte! Honte!)

«J'ai subi en silence, j'ai hésité quelque peu, mais à la fin j'ai cru qu'il y avait un bout à la patience d'un homme et j'ai de maillé à mes accusateurs de spécifier leurs accusations, je leur ai demandé de dire ce qu'ils avaient contre nous, et c'est alors, messieurs, qu'un lieu du peuple qui avait le droit de m'accuser et de me condamner j'ai vu apparaître entre lui et moi, non pas un juge, non pas un accusateur mais un bourreau. (Rires, honte, honte, à bas Angers.)

Et ce bourreau c'était M. Abbott, le premier ministre d'Ottawa (honte, honte) lui-même irresponsable au peuple que vous ne pouvez pas plus atteindre que vous ne pouvez atteindre l'Empereur de Chine, s'est dit: tant que le gouvernement Mercier sera là je serai en danger, tant que le gouvernement Mercier sera là je ne serai pas maître de la situation à Ottawa. Il faut que le gouvernement Mercier disparaisse.

M. Mercier parla ensuite de l'illégalité du rapport de la commission imprimée par le lieutenant-gouverneur et dit que la participation suite dans les conclusions du rapport de MM. Baby et Davidson.

Il termine en faisant un appel chaleureux à tous ceux qui désirent la conservation des libertés constitutionnelles acquises au prix de tant de sacrifices.

(A continuer sur la troisième page)

Pain Electrique.

Résultat d'années d'études et d'expériences coûtant très-cher.

JAS. WARNOCK.

494 RUE SUSSEX. Telephone 534.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

La route directe entre l'Ontario et tous les points du bas du St. Laurent, de la Baie des Chaleurs, province de Québec; ainsi que le Nouveau Brunswick, la Nouvelle Écosse, l'Île du Prince Édouard, le Cap Breton, les Îles de la Madeleine, Terre-Neuve et St. Pierre.

Les trains express quittent Montréal et Halifax, tous les jours (dimanches exceptés) et se rendent à destination de tous ces points sans changement de chars, en 27 heures et 30 minutes.

Les chars des trains express directs sur le Chemin de l'Intercolonial sont brillamment éclairés par l'électricité et sont chauffés par la vapeur de la locomotive même, ce qui ajoute considérablement au confort et à la sécurité des voyageurs.

A tous les trains directs sont attachés des chars réfectoires et dortoirs, nouveaux et élégants de même que les chars salons pour le jour.

Les baigns de mer les plus en vogue, ainsi que les endroits de pêche les plus recherchés sont situés sur la route de l'Intercolonial qui s'y arrête.

L'attention des expéditeurs est appelée sur les grandes facilités offertes pour le transport de la farine et en général de toutes les marchandises à destination des Provinces de l'Est de Terre-Neuve, aussi pour l'exportation de grains et de produits expédiés aux marchés de l'Europe.

Pour billets et informations concernant le prix et le passage s'adresser à E. KING, agent des billets, 27 rue Sparks, Ottawa, ou à T. W. ROBINSON, Agent du fret et des Passagers pour l'Est, P. Q. 1363 rue St. Jacques, en face du

St. Lawrence, à Montréal. D. POTTINGER, Surintendant Général, Bureau du Chemin de Fer, Montréal, N.B., 18 Juin, 1891.

NEVILLE 97 RUE RIDEAU.

Ce Magasin de VINS LIQUEURS SI BIEN CONNU Et Réouvert

Prix sans concurrence possible

NEVILLE & CO, 97 Rue Rideau.

La Belle Neige est Arrivée Ainsi que mon Assortiment de Marchandises pour Noël.

Tout du frais, voir: Nouveaux Raisins (London Layers), Valence et Sultan, Groselles, Citron, Orange et Lemon Peel.

Un assortiment complet d'Extraits d'Essence, Nouvelles Dattes, Figue, Prunes, Oranges, Gélées, Citrons, Mince Meats, Marchandises en Canned (toutes fraîches), Tomates, Maïs, Pois, Fèves, (En Fruits) Fraises, Mirre, Biscuits, Prunes, Poires, Pêches, Pommes.

Et nous avons mon célèbre Thé de 25c. The, 5 livres pour \$1.00.

"Joyeux Noël à Tous."

JOHN CASEY, FONDÉ DE POUVOIR, RUE DALHOUSIE.

Belanger & Cie. Pharmaciens.

128 Rue Rideau. TELEPHONE BELL No. 59.

Qui désirent se procurer des Vins, des Ales ou des Liqueurs comme médecine ou pour l'usage de leur famille, sont cordialement invités à les acheter à notre magasin, où aucun bar, ni rien de déplacé n'existe. Un service diligent et courtois est assuré.

Les Dames R. A. STARRS & CIE.

61 & 63 Rue Clarence. Coupez ceci, apportez à un employé le nom, et avec chaque achat d'une Plaque ou un autre, pendant le mois de Décembre, nous vous donnerons à chaque Dame, une bouteille de Vin, Porto, Sherry ou Claret, comme Souvenir.

Pain Electrique.

Résultat d'années d'études et d'expériences coûtant très-cher.

JAS. WARNOCK.

494 RUE SUSSEX. Telephone 534.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

La route directe entre l'Ontario et tous les points du bas du St. Laurent, de la Baie des Chaleurs, province de Québec; ainsi que le Nouveau Brunswick, la Nouvelle Écosse, l'Île du Prince Édouard, le Cap Breton, les Îles de la Madeleine, Terre-Neuve et St. Pierre.

Les trains express quittent Montréal et Halifax, tous les jours (dimanches exceptés) et se rendent à destination de tous ces points sans changement de chars, en 27 heures et 30 minutes.

Les chars des trains express directs sur le Chemin de l'Intercolonial sont brillamment éclairés par l'électricité et sont chauffés par la vapeur de la locomotive même, ce qui ajoute considérablement au confort et à la sécurité des voyageurs.

A tous les trains directs sont attachés des chars réfectoires et dortoirs, nouveaux et élégants de même que les chars salons pour le jour.

Les baigns de mer les plus en vogue, ainsi que les endroits de pêche les plus recherchés sont situés sur la route de l'Intercolonial qui s'y arrête.

L'attention des expéditeurs est appelée sur les grandes facilités offertes pour le transport de la farine et en général de toutes les marchandises à destination des Provinces de l'Est de Terre-Neuve, aussi pour l'exportation de grains et de produits expédiés aux marchés de l'Europe.

Pour billets et informations concernant le prix et le passage s'adresser à E. KING, agent des billets, 27 rue Sparks, Ottawa, ou à T. W. ROBINSON, Agent du fret et des Passagers pour l'Est, P. Q. 1363 rue St. Jacques, en face du

St. Lawrence, à Montréal. D. POTTINGER, Surintendant Général, Bureau du Chemin de Fer, Montréal, N.B., 18 Juin, 1891.

NEVILLE 97 RUE RIDEAU.

Ce Magasin de VINS LIQUEURS SI BIEN CONNU Et Réouvert

Prix sans concurrence possible

NEVILLE & CO, 97 Rue Rideau.

La Belle Neige est Arrivée Ainsi que mon Assortiment de Marchandises pour Noël.

Tout du frais, voir: Nouveaux Raisins (London Layers), Valence et Sultan, Groselles, Citron, Orange et Lemon Peel.